Recu en préfecture le 31/03/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

26 - DRÔME

Publié le **EXTRAIT DU REGI** ID: 026-212600431-20230327-DELIB07_2023-DE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
absents	0
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 27 mars 2023

à 18 heures 40

Date de convocation : 20 mars 2023

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n°07.2023

Convention de participation frais de raccordement assainissement Mme THOMAS

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif de Madame THOMAS Hélène, conformément à la délibération n°4 du 14 décembre 2016, un devis a été établi par l'entreprise 2 BTA pour un montant de 4 097.58 € TTC. Monsieur le Maire présente le projet de convention

pour le remboursement des frais par le demandeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (pour : 10, contre : 0, abstention : 1)

- Accepte le devis de l'entreprise 2BTA pour un montant de 4 097.58 € TTC

- Accepte la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023





Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfec Publié ou notifié le .

> Fait à Beauvoisin, le 27 mars 2023 Le Maire, Christian THIRIOT

